

SOCIAL

Les pouvoirs locaux pas assez handicapés

Les pouvoirs locaux de Wallonie doivent occuper au moins 2,5 % de travailleurs handicapés. Cela ne semble pas être une priorité pour beaucoup.

• François DESCY

Malgré les rappels, près d'une intercommunale sur deux n'a pas renvoyé son formulaire à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Les cinq provinces ont répondu mais seules Namur et Luxembourg sont en ordre. 71 % des CPAS et 79 % des communes qui ont répondu satisfont à l'obligation des arrêtés du gouvernement wallon « fixant le nombre de personnes handicapées » qu'ils doivent occuper. Si l'on ne considère que les pouvoirs locaux qui ont fourni des données complètes à l'Awiph, on constate qu'il manque un total de près de 150 travailleurs handicapés équivalent temps plein ! Tels sont les principaux constats d'une photographie qui vient d'être présentée au



EdA - 10.427709/46

Il faut un travailleur handicapé à mi-temps pour 20 ETP. En Wallonie, beaucoup n'ont pas cette culture.

gouvernement wallon et qui le sera prochainement au parlement.

Vers une législation davantage contraignante

Depuis 1999 pour les CPAS, depuis 2009 pour les communes, intercommunales et provinces, les pouvoirs locaux wallons ayant au moins 20 équivalent temps plein sont tenus d'employer au minimum un mi-temps par tranche de 20 ETP, ce qui correspond à 2,5 %.

« Une législation finalement

peu contraignante car elle s'applique à un cadre théorique et non à des emplois effectifs, observe le député Luc Tiberghien (Mouscron, Écolo), qui a épluché les documents de l'Awiph. En outre, certaines fonctions sont exclues du calcul, les enseignants par exemple, ce qui n'a pas de sens. Prenons la commune de Tournai, qui en 2011 arrive en tête du classement wallon, avec un solde positif de 16,9 ETP. Si l'on considère l'emploi réel, Tournai n'arrive plus qu'en 70^e position, avec 3 % de travailleurs handicapés,

tout juste donc au-dessus du minimum légal. »

Particulièrement sensible à l'égalité des chances des personnes handicapées, le parlementaire se réjouit qu'un arrêté en préparation, et qui uniformisera les règles pour tous les pouvoirs locaux, sera beaucoup plus exigeant. « Par exemple, le seuil des 20 ETP tombera, ce qui favorisera l'emploi des travailleurs moins valides dans les petites structures. Actuellement, seulement 68 CPAS sur 253 sont concernés. »

Luc Tiberghien pense aussi que la création d'une Commission d'accompagnement, « gardienne du respect de la législation », donnera une plus grande visibilité à la problématique alors qu'aujourd'hui « la culture de l'emploi des travailleurs handicapés ne constitue pas une forte priorité ».

Contrairement à la France, il n'y a aucune obligation pour le secteur privé d'engager des travailleurs handicapés. Il existe une législation pour la fonction publique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais, selon Tiberghien, elle n'est pas respectée. Sauf, et il ne manquerait plus que ça, à... l'Awiph. ■

Exemplaires à Fosses, Hannut

Satisfont à l'obligation bien au-delà de la norme légale. Citons les communes de Fosses-la-Ville (13,2 % par rapport à l'effectif), Les Bons Villers (11,9), Tinlot (10), Stavelot (8,7), Sainte-Ode (8,3), Rendeux (7,8), Hamoir et Fléron (7,7), Lierneux (7,5), Hélécine (7,4), Rochefort (7,2), Hotton (6,9), Gerpinnes (6,3), Burdinne (6,2), Couvin et Ellezelles (6), les CPAS de Hannut (21,5), Froidchapelle (14,2), Amay (12,8), Mont-de-l'Enclus (10,7), Baelen et Meix-devant-Virton (8,6)...

N'ont pas répondu à l'Awiph ou ne satisfont pas à l'obligation d'employer 2,5 % de travailleurs handicapés. Citons BEP Environnement Namur, Intercommunale du Brabant wallon, IEG et Ideta (Hainaut occidental), Idelux Finances, Idefin Namur, Heures Claires Spa, Igeho, IGH, Finimo Verviers, Circuit de Francorchamps, les communes de Nivelles, Spa, Jodoigne, Florennes, Chimay, Bouillon, Andenne, Beauraing, Charleroi, Huy, La Louvière, Seraing, Waterloo, Wavre, Yvoir, les CPAS de Bouillon, Chimay, Neufchâteau, Waterloo, Ath, Bertrix, Mouscron, Huy, Namur, Virton, Sambreville, Ottignies, Philippeville...